

# Maison de la Petite Enfance Du Canton de Pontailier sur Saône



LA PATOUILLE

Rue des Saucis  
21270 Pontailier sur Saône  
03 80 36 10 57  
[la.patouille@orange.fr](mailto:la.patouille@orange.fr)



# Le mot du président

Le Conseil Communautaire a décidé la création d'une structure destinée à l'accueil des enfants de 2.5 mois à 4 ans non scolarisés.

Ce projet répond à une demande d'accueil pour cette tranche d'âge et s'inscrit dans la continuité de la politique de la Communauté de Communes de Pontailler sur Saône dans ce domaine de la petite enfance après l'ouverture d'un Relais Assistants Maternels en 2005.

Grâce à ce nouvel équipement, les familles pourront choisir entre plusieurs modes de gardes : l'accueil permanent « type crèche » ou l'accueil ponctuel « halte garderie ». Le relais assistants maternels a d'ailleurs intégré ces locaux ce qui favorise les synergies.

Le projet a été conçu par l'architecte en lien étroit avec des professionnels de la petite enfance, notamment la CAF et les services de la PMI du Conseil Général afin qu'il soit le plus possible adapté à l'accueil des tout-petits.

15 enfants pourront être accueillis en même temps. En moyenne, ce sont une trentaine de familles qui vont bénéficier de cette installation en accueil régulier ou ponctuel. Une équipe qualifiée va les encadrer dans leur vie quotidienne au sein de la structure.

Cette construction s'intègre dans une démarche de développement durable. Deux capteurs solaires permettent de couvrir 40 % des besoins en eau chaude sanitaire. L'utilisation du bois construction a été privilégiée. Une cuve permet de récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage. L'isolation a été réalisée dans les règles les plus strictes. Ainsi, le niveau de consommation d'énergie du bâtiment est conforme aux conditions du label Haute Performance Energétique.

Ce projet a pu être réalisé grâce à l'aide financière de la CAF, du Conseil Régional dans le cadre du contrat Pays Plaine de Saône Vingeanne, du Conseil Général et de l'Etat.

En ce qui concerne le fonctionnement, la collectivité bénéficiera d'aides de la CAF, du Conseil Général et de la MSA.

Joël ABBEY

**Le mot de la directrice.** Le multi accueil « La Patouille » du canton de Pontailler sur Saône peut accueillir 15 enfants par jour, pouvant répondre ainsi aux nombreux besoins des familles.

« La Patouille » propose trois modes d'accueil:

- L'accueil régulier à temps plein ou partiel (selon certains critères défini par la commission d'attribution des places)
- L'accueil occasionnel, en journée ou à la 1/2 journée
- L'accueil d'urgence (places attribuées en dépannage ou en cas d'imprévus)

Dans des locaux neufs et adaptés, les enfants pourront grandir au sein d'un groupe, encadrés par des professionnels de la petite enfance.

- Elle intègre également le Relais Petite Enfance, lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de soutien, d'échange, de créativité, pour les parents et les enfants accompagnés des assistants maternels.

Ces différents types d'accueil s'inscrivent dans une dynamique de la petite enfance, les parents peuvent ainsi choisir le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins et en être acteurs.

Sylvie Proust.

# Localisation

« la Patouille »

La Patouille est située  
rue des Saucis à Pontail-  
ler sur Saône, à côté de  
la Maison des Services.

## Plan d'accès à la « La Patouille »



# Ouverture

La Patouille est ouverte du lundi au vendredi inclus de 7h30 à 18h30.  
Elle est fermée les samedis, dimanches, jours fériés, 1 semaine entre  
Noël et le jour de l'an et au mois d'août.

# Les locaux

- 1 section **bébés** pour les enfants qui ne marchent pas.
- 1 section **moyens-grands** pour les enfants de 12/15 mois à 4 ans.

**Une salle de vie pour les deux sections**

**Deux espaces dans une même salle** sont déterminés, séparés par les sanitaires et protégés par des portillons.



Ces deux espaces garantissent la sécurité des plus petits mais les enfants se retrouvent dans la journée sur des moments communs. Les deux espaces bébés et moyens/grands bénéficient de coins jeux et activités spécialement étudiés, sur mesure, pour leur âge et en accès libre à tout moment.

**Un grand hall** espace convivial pour se rencontrer, s'informer et parler. Les parents sont accueillis, peuvent déshabiller leurs enfants, ou les changer éventuellement, déposer leurs affaires personnelles dans des casiers individuels. Cet espace d'accueil est également conçu pour l'enfant. Un grand module de motricité permet de mieux appréhender ces moments importants de la journée. (lieu de séparation, d'adaptation, de jeux moteur)



**Deux dortoirs équipés d'un baby phone pour une meilleur surveillance.**



**Une salle d'activité polyvalente pour l'accueil collectif et le Relais Petite Enfance avec un coin restauration, un espace sanitaire et un espace jeux d'eau possédant un revêtement antidérapant et siphon au sol, mur étanche sur 1,50 m.**



**Un office de réchauffage ouvert sur le Relais Petite Enfance où les repas seront servis.**

**Un jardin extérieur aménagé pour que les enfants puissent exercer leur motricité (courir, grimper, faire du vélo...)**

**Les bureaux, celui de la directrice et celui de l'animatrice du Relais Petite Enfance, sont des lieux de rencontre avec les familles, ils sont aménagés pour remplir au mieux les tâches administratives et de gestion.**

# L'équipe du multi accueil

La Patouille est encadrée par:

- Une directrice: Sylvie Proust, éducatrice de jeunes enfants.
- Une adjointe: Anne Lise Baudry, auxiliaire de puériculture.
- Trois professionnelles encadrant les enfants , Virginie Lecouvreur, (auxiliaire de puériculture), Caroline Millet et Véronique Boileau, CAP petite enfance).
- Une personne assurant la blanchisserie, la restauration et l'entretien des locaux, Christine Barbier titulaire également d'un CAP petite enfance.



# Préinscription

## Les modalités d'inscription

La demande de préinscription se fait auprès de la Directrice. Elle peut se faire dès la déclaration de grossesse, mais devra dans ce cas être confirmée dans la semaine qui suit la naissance. Le 6<sup>ème</sup> mois de la grossesse paraît un juste milieu.

Une préinscription est obligatoire, avec les renseignements administratifs et les besoins d'accueil de la famille, pour optimiser les chances d'avoir une place.

La préinscription ne signifie pas l'inscription automatique de l'enfant dans la structure. Les demandes sont étudiées en fonction des places disponibles selon plusieurs critères de priorité :

- lieu de résidence sur le territoire de la Communauté de Communes de Pontailleur sur Saône,
- situation familiale et professionnelle (famille monoparentale, travail, formation, recherche d'emploi, minima sociaux, situations précaires, besoin de socialisation...etc)
- lieu de travail,
- fratrie inscrite dans la structure,
- date de la demande (ordre chronologique par mois d'entrée),
- âge de l'enfant (limites par rapport à un groupe d'enfants ou un fonctionnement de la structure),
- priorité pour les enfants non scolarisés.

La directrice retient les inscriptions suivant les critères de priorité, dans tous les cas où ils peuvent s'appliquer. Quand il y a plus de demandes répondant aux mêmes critères de priorité que de possibilités d'accueil, l'avis de la commission d'accueil est sollicité.

Il n'y a pas de hiérarchie au sein de ces critères, ils sont appréciés par la commission en fonction et en cohérence avec les autres demandes.

La commission d'accueil est composée :

- Du Président de la Communauté de Communes,
- Du Vice-président chargé des Affaires Sociales,
- De la secrétaire générale,
- De la directrice de la Patouille,
- De la coordinatrice Enfance-Jeunesse.

Chaque demande fera l'objet d'une réponse écrite si possible deux mois avant la date d'entrée souhaitée.

En cas de refus, les parents ont la possibilité de laisser leur inscription en liste d'attente, leur demande sera alors réexaminée ultérieurement.

# Dossier d'admission

Les personnes ayant reçu une réponse positive concernant une place disponible pour leur enfant doivent établir un dossier d'admission.

Ils doivent présenter certains documents et remplir certaines fiches :

- **Le carnet de santé de l'enfant**

Les enfants sont soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur, sauf contre indication attestée par certificat médical.

La vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite est obligatoire à l'entrée. Les vaccinations contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, les oreillons et la méningite à haémophilus sont fortement conseillées selon le calendrier vaccinal préconisé.

- **Un certificat du médecin traitant mentionnant que l'enfant est apte à la vie en collectivité.**
- **Une photocopie de la carte de sécurité sociale**
- **Le numéro allocataire CAF**
- **Une photocopie du dernier avis d'imposition**
- **Une fiche de renseignement**
- **Une fiche de santé**
- **Remplir certaines autorisations**
- **Pour les enfants en accueil régulier, remplir un contrat d'accueil.**

# Les tarifs

La participation financière mensuelle des parents est basée sur un taux d'effort horaire préconisé par la CAF. Il prend en compte les ressources et la composition des familles, dans les limites d'un plancher et d'un plafond, révisables chaque année.

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Vous pouvez simuler le coût restant à votre charge sur le site: [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

## À SAVOIR

- 25% des frais de garde sont déductibles des impôts dans la limite d'un plafond fixé chaque année par la Direction Générale des Impôts.
- En cas de présence d'un enfant handicapé au sein de la famille, qu'il soit ou non accueilli dans une structure Petite Enfance, il est fait application du tarif inférieur.

# Les affaires à fournir

Ce qu'il faut apporter pour votre enfant lors de son séjour à « La Patouille »

Si possible, l'enfant portera des vêtements confortables, amples et « peu dommage » pour la journée. En effet, de nombreuses activités peuvent s'avérer salissantes.

- une tenue de rechange complète qui sera rangée dans le casier de l'enfant. Tout le matériel et les vêtements seront marqués au nom de l'enfant
- le nécessaire suivant les saisons (des habits imperméables et des bottes en cas de pluie, chapeaux pour le soleil, bonnet...)
- Le « doudou » accompagne l'enfant pour la journée.
- Les couches adaptées à l'âge de l'enfant (un paquet pour les enfants en accueil régulier).
- Un paquet de lingettes et une boîte de mouchoirs seront demandés une fois par mois.
- Un maillot de bain.
- Les tétines doivent être marquées du nom de l'enfant et munies d'une attache tétine réglementaire.

# Les repas

Selon les horaires de présence de l'enfant, la structure sert le goûter ainsi que le repas de midi.

Pour les enfants en bas âge, les parents fournissent le lait adapté et si nécessaire l'eau.

Les repas sont livrés par un prestataire de service en liaison froide, et les menus affichés chaque semaine.

Pour les enfants soumis à une diététique particulière, pour raisons médicales (allergie...), un protocole spécifique sera établi avec le médecin de PMI en collaboration avec le médecin traitant. En aucun cas, il ne sera confectionné de menus spécifiques et individuels.

# Communication

## “QU'AS-TU FAIT AUJOURD'HUI ?”

Quand vous retrouvez votre enfant le soir, il ne peut pas, ou il ne veut pas tout vous raconter...

Le moyen d'avoir une réponse à vos questions : communiquer avec l'équipe qui vous transmettra le compte-rendu de la journée.

Ces “transmissions” quotidiennes sont nécessaires matin et soir pour qu'une continuité s'instaure entre la vie à la Patouille et au domicile de l'enfant.

# La période d'adaptation

Votre enfant est inscrit à « La Patouille ». Afin que l'équipe crée des liens avec vous et avec votre enfant, **une période d'adaptation est nécessaire.**

Le temps d'adaptation est variable et imprévisible d'un enfant à l'autre. Il est primordial d'avancer au rythme de l'enfant pour qu'il s'adapte le mieux possible.

Il est très important de prendre le temps nécessaire. L'enfant passe du temps avec ses parents dans la structure, puis au fur et à mesure, ce temps passé est augmenté pour introduire de courtes séparations parent/enfant.

La première fois que l'enfant sera seul à la « Patouille » il y passera par exemple 30 minutes, puis la suivante 45 minutes et enfin 1 heure, etc. Rappelons que l'enfant sera notre « fil conducteur » et que nous avancerons au rythme le plus adapté à ses besoins.

## Les activités

Des activités sont proposées, mais on cherchera à ne pas faire d'activisme: un enfant a le droit de ne rien faire ou de jouer dans son coin. En dehors du temps de jeu libre, l'apprentissage de la vie quotidienne est l'une des principales activités de l'enfant à cet âge (changes, repas, arrivée et départ de la structure...)

Tout au long de l'année, de nombreuses activités sont proposées et non imposées à votre enfant. Elles ont pour objectif de favoriser son développement, aux niveaux sensoriel, moteur, intellectuel et psychoaffectif.

**Exemple d'activités proposées:** jeux libres, dessin, peinture, modelage, lecture, activité motrice, pâtisserie, jeux de construction, chansons, jeux d'eau, jeux extérieurs, jardinage...



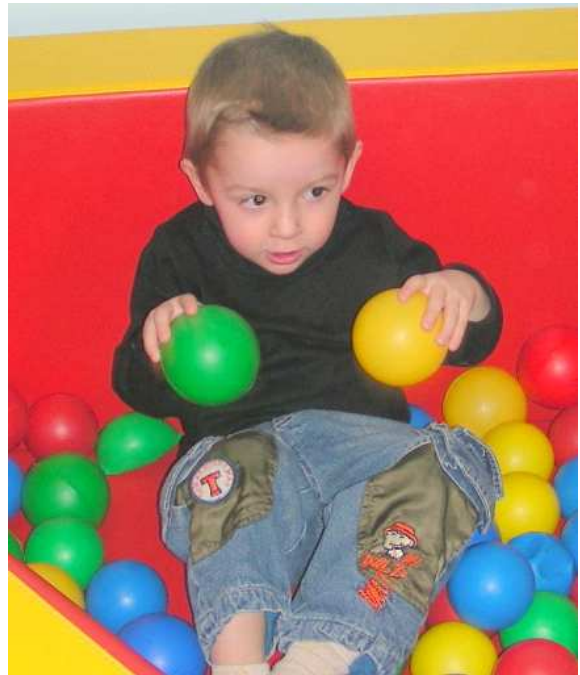
# Le projet de vie

La Patouille est un lieu de vie sécurisant qui pallie l'absence des parents, en répondant aux besoins de enfants dans un contexte chaleureux d'échanges, de découvertes et d'apprentissages multiples.

Elle respecte le rythme de vie de l'enfant tant au niveau du sommeil, de l'alimentation, des activités que de ses besoins affectifs.

Elle offre à l'enfant et à sa famille des relations de qualité avec des adultes compétents et disponibles.

Elle accompagne l'enfant vers l'autonomie et la socialisation.



**7h30/ 9h00:**

**L'accueil des enfants**

**9h00/11h00:**

**Les jeux (libres ou structurés, extérieurs ou intérieurs)**

**11h00:**

**Le regroupement des enfants**

**11h30/12h30:**

**Le repas**

**12h30/15h30:**

**Sieste**

**Lever de sieste échelonné**

**Activités, jeux**

**15h30/18h30:**

**Le regroupement**

**Le goûter**

**(jeux extérieurs ou intérieurs)**

**Les histoires**

**Les départs**



# Accueil individuel

## Ayez le bon réflexe : le Relais Petite Enfance (RAM) COMMENT FAIRE ACCUEILLIR VOTRE ENFANT PAR UN ASSISTANT MATERNEL ?

Une centaine d'assistants maternels indépendants sont répartis sur le canton de Pontailier sur Saône. À tout moment de l'année, il y a des assistants maternels disponibles quel que soit l'âge de l'enfant. Pour vous aider dans vos démarches, le canton dispose d'un Relais Petite Enfance.

Par ailleurs, pour les assistants maternels, le RAM favorise les échanges et permet d'avoir un interlocuteur apte à aborder des questions techniques relatives à leur statut, à leurs droits ou plus largement à leur pratique professionnelle vis-à-vis des enfants qu'ils accueillent.

Le Relais a pour rôle de vous orienter vers un assistant maternel, et vous accompagner dans toutes vos démarches.

### La recherche d'un assistant maternel

En tout premier lieu, le RAM délivre aux familles intéressées une liste mise à jour des assistants maternels indépendants disponibles.

### Toute personne peut-elle se déclarer assistant maternel indépendant ?

Les assistants maternels indépendants répertoriés sur la liste du RAM sont uniquement ceux agréés par le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général de la Côte d'Or.

La PMI vérifie leurs aptitudes éducatives et les conditions d'accueil qu'ils peuvent offrir à leur domicile en matière d'hygiène, de santé et de sécurité.

L'agrément précise le nombre et l'âge des enfants susceptibles d'être accueillis simultanément. L'assistant maternel agréé bénéficie d'une formation par le Département.

### Des formalités administratives

Après avoir fait votre choix et déterminé un accord, vous deviendrez les employeurs de l'assistant maternel et devrez à ce titre, effectuer des démarches précises comme faire la déclaration à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), établir un contrat de travail. Lors de toutes ces étapes, le RAM vous aidera.

Une déduction d'impôts pour frais de garde est possible dans les mêmes conditions que pour un enfant accueilli en structure collective.

### Ne jamais recourir à un assistant maternel non déclaré

Les risques encourus par vous-même, par l'assistant maternel, ainsi que par votre enfant sont trop graves.

### La santé de votre enfant peut en dépendre

### À SAVOIR Vos droits aux aides financières

Pour ce mode d'accueil, la CAF octroie une aide financière : la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) qui varie en fonction des ressources, du nombre et de l'âge des enfants.

La CAF prend également à sa charge les cotisations sociales, patronales et salariales, dues sur le salaire de l'assistant maternel.

# Le relais petite enfance

Un **service gratuit**, ouvert à tous les habitants du Canton de Pontailler sur Saône. Un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de soutien, d'échanges de savoirs, de créativité...

**Pour les parents, qui souhaitent :**

- une information sur les modes d'accueil de la petite enfance,
- une aide dans la recherche d'un professionnel de la petite enfance
- un soutien technique dans les démarches administratives liées à leur fonction d'employeur
- une écoute concernant l'accueil de leur enfant...

**Pour les enfants** accompagnés des professionnels de la petite enfance ou parent,

- pour participer à des temps d'animation, des ateliers d'éveil ou autres activités.
- pour rencontrer d'autres enfants, découvrir un autre lieu de vie, tester des nouveaux jeux, se reposer, rêver....

**Aux professionnels de la petite enfance** qui souhaitent :

- entrer en contact avec les familles,
- connaître les informations sur l'agrément, sur les statuts, les droits, les devoirs,
- avoir un soutien, une écoute face à des situations particulières ,
- rencontrer d'autres professionnels lors d'animations proposées aux enfants ;
- approfondir et partager des connaissances lors de réunions à thèmes.

## **PERMANENCES ( rue des Saucis — 21270 Pontailler sur Saône)**

L'animatrice du relais Estelle Coindard, se tient à votre disposition :

Le mardi de 14h à 18h

Le jeudi de 14h à 17h

Ou sur rendez-vous: tel : 03 80 36 80 52, fax : 03 80 36 80 53

## **ANIMATIONS (au relais, rue des Saucis — 21270 Pontailler sur Saône)**

Les mardis et le deuxième jeudi du mois : de 9h à 11h

Sur les différentes communes (voir calendrier disponible à la Communauté de Communes, en Mairie ou au Relais)

**Assistants maternels agréés** : pour tous les assistants maternels, un agrément est délivré par le service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général . Ils bénéficient d'une formation obligatoire ; Les parents sont employeurs de l'assistant maternel qui accueille les enfants à son domicile.

## **Employé(e)s familiaux**

Les parents sont employeurs de l'employé(e) familial (e) qui garde votre enfant à votre domicile.